Informations pratiques

❒ Dates et horaires
Le 11 et 12 février 2010 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Accueil des participants à partir de 08h30

❒ Tarif
Tarif adhérent 980,00 Euro net
ou
Tarif non adhérent 1 150,00 Euro net

❒ Lieu
Paris

❒ Contacts et inscriptions
Complétez et retournez le bulletin de participation accompagné de votre règlement à ARCURIAL dont l'adresse figure ci-dessous.

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Cette journée peut faire l'objet d'une convention de formation.
Une attestation de présence est remise au stagiaire à l'issue de la formation à la seule condition d'avoir assisté à l'intégralité de la formation.

ARCURIAL
16 avenue Charles Floquet 75007 Paris
Téléphone : +33(1).47.34.64.60 et +33(6).76.99.68.41
Formation IDF 11754255375 – agrément CNFEL
www.arcurial.org *contact@arcurial.org*

ARCURIAL
la formation au PPP

Spécificités juridiques du contrat de partenariat

Le 11et 12 février 2010

à Paris

ARCURIAL
16 avenue Charles Floquet 75007 Paris
Téléphone : +33(1).47.34.64.60 et +33(6).76.99.68.41
Formation IDF 11754255375 – agrément CNFEL
www.arcurial.org *contact@arcurial.org*

Les contrats de Partenariat Public Privé

« Depuis la fin des années 60 et particulièrement depuis les lois Deferre (82-83), les élus et les responsables nationaux et locaux se préoccupent d'améliorer qualitativement, mais au moindre coût, les services que les pouvoirs publics doivent apporter à nos concitoyens.

En France, les autorités publiques, les opérateurs publics et privés et leurs conseils ont rivalisé d'ingéniosité pour trouver des formules efficaces et opérationnelles dans ce domaine. La délégation de service public en est une, mais elle ne pouvait être étendue à différents secteurs d'activité dont le financement, la mise en place et l'entretien des infrastructures relèvent du secteur privé mais pas l'exploitation qui reste au secteur public. C'est ainsi qu'on parle maintenant plus généralement de "PPP" (partenariats public privé). Aujourd'hui de nombreux pays nous envient nos recettes diverses dans ce domaine et on parle de PPP à la française de Montréal à Pékin en passant par Mexico.

Dans cet univers de plus en plus technique du service public de qualité, il apparaît que les élus et leurs cadres techniques et administratifs peinent à se retrouver entre les différentes formules, que ce soit en France ou à l'étranger. On ne peut que constater des besoins croissants de formation dans toutes les disciplines concernées et c'est dans ce but que nous avons créé Arcurial, en partenariat avec des élus, des enseignants et des professionnels de haut niveau.

L'internationalisation des PPP amène à une maîtrise éclairée des modes de gestion et de financement. Les industriels et acteurs du secteur transport doivent réagir selon l'horizon choisi par leurs futurs projets d'emploi. "PPP finance et transport, mode d'emploi", c'est la maîtrise du succès que vont expliciter les intervenants, acteurs de terrain, sur ces 2 jours.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) s'associe à Arcurial dans cette initiative. Dans différentes régions se mobilisent les acteurs dans un souci d'efficacité à former les hommes et les femmes du PPP. »

Stéphane ROBERLIN, Délégué général ARCURIAL

Population visée par cette formation

Les entreprises, les Services centraux de l'Etat, les Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat, les Elus, les Chefs de services en charge de la commande publique

les Directeurs généraux des services, les Directeurs des services techniques, juridiques et financiers, les SEM, OPHLM et hôpitaux, les juristes et avocats.



Journée : Les spécificités juridiques du contrat de partenariat

Le 11et 12 février 2010 à Paris

Quand et pourquoi recourir au partenariat public-privé ?
Pour mieux comprendre l'intérêt d'utiliser les contrats de partenariat, un rappel de la mise en place de la réglementation est opportun.
Qu'est ce que l'urgence et la complexité requises par la réglementation ?
Comment évolue le cadre législatif et réglementaire ?

OBJECTIFS :

- Connaître les étapes de la mise en place d'un PPP
- Savoir mettre en place un plan d'action stratégique
- Posséder les incontournables de l'organisation
- Anticiper l'après mise en place

CONTENUS :

- Savoir décomposer un contrat
- Connaître les étapes de déroulement de la procédure
- Mettre en place un schéma directeur
  - -Diagnostiquer
  - -Analyser les ressources existantes
  - -Mettre les budgets en comparaison
  - -Dérouler la procédure
  - -Suivre l'évolution
  - -Établir un programme des besoins fonctionnels
  - -Anticiper les coûts
  - -Analyser la grille de partage des risques
  - -Mettre en place un organigramme des missions
- Savoir anticiper